

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du trente mai deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Joël BENARD

N° 2022-59

**MODIFICATION DE LA QUOTITÉ HORAIRE DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
ET CRÉATION/FERMETURE D'EMPLOIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

Dans le cadre de la préparation de l'année musicale 2022/2023, il apparaît que des variations d'heures d'enseignement dans certaines disciplines sont à prévoir en fonction du nombre d'élèves inscrits. Les mouvements de personnel sont également connus à ce jour.

Ainsi, il convient de mettre en phase la demande du public et les emplois affectés à l'enseignement artistique en opérant des groupements ou des fractionnement d'emplois par discipline et en modifiant la quotité horaire par discipline à compter du 1^{er} septembre 2022, débouchant ainsi sur des suppressions ou des créations d'emplois, ainsi qu'il suit :

1) Fractionnement d'emplois

1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (créé par délibération n° 2019-44 et complétée par délibération n° 2021-68)

Disciplines enseignées : trompette, pupitre orchestre à l'école

Durée hebdomadaire : 9 h 00

Nouvelle situation : Création de 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique à tous grades, dans les disciplines suivantes :

⇒ Trompette : quotité hebdomadaire : 5 h 00

⇒ Pupitre trompette OAE : 3 h 00

2) Regroupement d'emplois

1 emploi d'assistant d'enseignement artistique (créé par délibération n°2019-12 et complétée par la délibération n° 2021-68) ;

Disciplines enseignées : flûte traversière, direction ensemble de flûtes, pupitre OAE

Durée hebdomadaire : 10 h 00

+

1 emploi d'assistant d'enseignement artistique (créé par délibération n° 2021-126)

Discipline enseignée : flûte traversière

Durée hebdomadaire : 3 h 00

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelle situation : Création d'un d'assistant d'enseignement artistique à tous grades, dans les disciplines suivantes : flûte traversière, direction ensemble de flûtes, pupitre OAE - Durée hebdomadaire : 13 h 00

3) Modification de la quotité de travail hebdomadaire

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (créé par délibération n° 2019-33 et complétée par délibération n° 2021-68) Disciplines enseignées : clarinette, harmonie 1^{er} cycle, ensemble clarinettes, pupitre OAE. Durée hebdomadaire : 9 h 45

Situation nouvelle : Augmentation de la quotité hebdomadaire de travail : + 0 h 15, soit 10 h 00.

- 1 emploi d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (créé par délibération n° 2019-11 et complétée par délibération n° 2019-73) Discipline enseignée : Formation musicale 1^{er} cycle. Durée hebdomadaire : 6 h 00

Situation nouvelle : Baisse de la quotité de travail hebdomadaire, soit 3 h 00 d'enseignement.

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique (créé par délibération n° 2015-70 et complétée par délibération n° 2021-70) Discipline enseignée : intervenant en milieu scolaire, éveil musicale, direction OAE, formation musicale et chorale d'enfants. Durée hebdomadaire : 18 h 15

Situation nouvelle : Augmentation de la quotité de travail hebdomadaire de 0 h 45, soit 19 h 30.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions**

- Autorise la création de 3 emplois d'assistant artistique à tous grades, pour une quotité de travail respectivement de 5 h 00, 3 h 00 et 13 h 00 ;
- Dit que ces créations entraînent la fermeture des emplois suivants :
 - ⇒ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 9 h 00,
 - ⇒ 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique de 10 h 00 et 3 h 00,
- Valide la modification de la quotité de travail :
 - ⇒ d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de + 0 h 15, passant ainsi sa durée de travail hebdomadaire à 10 h 00
 - ⇒ d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de – 3 h 00, passant ainsi sa durée de travail hebdomadaire à 3 h 00
 - ⇒ d'un assistant d'enseignement artistique de + 0 h 45, passant ainsi sa durée de travail hebdomadaire à 19 h 30.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220615-2022-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT